BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1121

76 – SEINE-MARITIME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

Ventes et cessions

488 394 727 RCS Rouen.
A.D.F..
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 673400.00 EUR.
Adresse : 34, Rue Paul Et Victor Margueritte, 76300 Sotteville-lès-Rouen.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au bodacc relatif au projet de fusion par voie d'absorption. Pour la société absorbante : A.D.F., société par actions simplifiée, sise 34 Rue Paul et Victor Margueritte, 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN, au capital social de 673 400 Euros, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 488 394 727. Pour la société absorbée : SARL ANGO 50, société à responsabilité limitée, sise 34 Rue Paul et Victor Margueritte, 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN, au capital social de 190 500 Euros, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 388 505 786. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 276 508,90 Euros ; Passif : 21 732,00 Euros ; Actif net apporté : 254 776,90 Euros. Augmentation de capital : la société A.D.F., société absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la SARL ANGO 50, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. Rapport d'échange des droits sociaux : De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu de la prime de fusion : NEANT. Date du projet commun de fusion : 11 Décembre 2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : au greffe du Tribunal de commerce de ROUEN, pour la SARL ANGO 50 et pour la société A.D.F., en date du 12 Décembre 2023. Date d'effet fiscal et comptable de la fusion : 1er Mars 2023..